

Communiqué de CS•POP et Gauche en Mouvement

Delémont, le 3 juin 2026

Violences sexistes et sexuelles

Appel au boycott du concert de Naps à Porrentruy le samedi 6 juin.

En début de semaine, une communication du club « En scred » à Porrentruy annonce publiquement la venue du rappeur français Naps. Or, cette invitation n'est pas anodine. En effet, Naps a été condamné en première instance le 19 février 2026, à sept années de prison pour le viol d'une femme dans son sommeil en 2021. Il a fait appel de ce jugement.

Dans un contexte et une actualité qui ont conduit le Paléo festival de Nyon à annoncer la fin de sa collaboration avec Patrick Bruel, mesure que CS-POP salue, il est aberrant que des organisateurs d'évènements invitent encore des personnes qui ne sont plus seulement suspectes, mais qui sont condamnées pour viol.

Dans son combat contre les violences faites aux femmes, CS-POP invite les jurassiennes et jurassiens à boycotter et à condamner la venue et l'exposition publique de ce personnage en terre jurassienne. Il n'est pas tolérable de glorifier un violeur potentiel, et plus particulièrement dans un lieu fréquenté par des jeunes entre 16 et 18 ans.

Contacts

Pierluigi Fedele, porte-parole, 079 137 04 69 / pigi73@proton.me / info@cspop.ch